

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de Mascara
Direction de la jeunesse et des sports

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En Application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, La direction de la jeunesse et des sports de la Wilaya de Mascara informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participées à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2026 lancée le 02/08/2026 dans les journaux « الجمهورية » et « MEDIA EXPERT », BOMOP, la presse électronique le 09/08/2026 « www.algeriedirect.dz » et « www.dzwatch.dz » portant la Réhabilitation des établissements du jeunesses et sport à Travers la wilaya- **Projet Réhabilitation d'un CSP a Oued Elabtal -première tranche-**

Après l'analyse technique et financière des offres, le marché est attribué provisoirement comme ci-après :

N°	Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscal NIF	Note Technique sur 75	Montant de l'offre en TTC.	Montant de l'offre après correction	Délai de réalisation	Observation
04	ETB FAKHA NOUREDDINE	171291800426128	54.00	17 827 628.12 DA	17 984 496.72 DA	03 mois	offre moins disant pré-qualifié techniquement

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, les soumissionnaires qui contestent ce choix, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des Marchés publics de la Wilaya de Mascara dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis.

Les soumissionnaires voulant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières sont invités de ce rapproché auprès du service contractant au plus tard 03 jours du 1^{er} jour de la publication de l'attribution provisoire.